

Informations mensuelles aux producteurs·trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (04-2024)

Le 24 avril 2024, l'Interprofession du lait a tenu son **assemblée des délégués** à Berne. Les principales décisions prises sont les suivantes:

- Adoption sans débat des thèmes standards liés aux statuts (rapport annuel 2023, comptes annuels incluant: association IP Lait, fonds pour la réduction du prix de la matière première, fonds pour la régulation, pour la première fois comptes du contrôle du lait, comptes consolidés, décharge de la direction et du comité, etc.)
- Décision unanime d'augmenter la contribution variable des membres de 0.010 à 0.015 ct./kg de lait (budgets 2024 et 2025) et d'adapter les règlements qui s'y rapportent.
- Décision unanime d'adapter les règlements des fonds: le comité obtient ainsi la compétence d'effectuer des dépenses pour des mesures temporaires de soutien du marché au niveau de la protéine lactique. À cet effet, le comité de l'IP Lait a déjà décidé au préalable des mesures concrètes pour 2024, à savoir:
 - Provenant des contributions supplémentaires versées du 1.7.2024 au 31.12.2024 (recettes dès l'adaptation du prix indicatif A à 82 ct./kg de lait A) aux fonds de l'IP Lait (+0.500 ct./kg de lait non transformé en fromage), la moitié des recettes, soit +0.250 ct., sera affectée à un soutien supplémentaire à l'exportation de la protéine lactique ainsi qu'à un nouveau soutien à l'exportation de la poudre de lait écrémé.
 - Ces soutiens à l'exportation (dépenses) sont versés par kilogramme de protéines et sont valables pour une durée limitée, du 1er mai au 31 décembre 2024.
 - L'autre moitié des recettes dès le 1.7.2024 (soit +0.250 ct.) est versée au fonds pour la réduction du prix de la matière première. Ainsi, il y aura assez de moyens (!) Ces ressources seront disponibles si les exportations classiques de produits agricoles transformés (contenant du lait) reprennent.
- L'introduction du calculateur d'empreinte climatique a été acceptée (avec deux abstentions du côté des transformateurs et une du côté des producteurs). Les points suivants sont clairs:
 - Il ne doit y avoir qu'un seul système.
 - Il doit se fonder sur un système déjà opérationnel.
 - La branche veut garder le système en sa possession et ne pas dépendre de fournisseurs de logiciels (arbitraires).
 - La branche laitière est ouverte à l'intégration d'autres secteurs, l'objectif étant d'utiliser un calculateur unique dans les exploitations agricoles suisses.
- Les délégués ont pris connaissance de la vision sectorielle à l'unanimité.
- Lors des élections de remplacement au comité, les personnes suivantes ont été élues:
 - Yves Nicolet (producteurs – FSFL) en remplacement de Gabriel Yerly (FSFL).
 - Andreas von Wyl (transformateurs – Hochdorf) pour succéder à †Cemil Klein.

Compte tenu des décisions prises par l'assemblée des délégués de l'IP Lait et par le comité, il est évident que la **boîte MPC** devrait être prolongée d'une année dans les semaines à venir (séance de mai 2024 du comité de l'IP Lait). Il s'agit notamment d'exporter de la protéine lactique afin de stabiliser le marché intérieur et d'assurer les capacités de régulation.